

Département
du
Pas-de-Calais

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Lens

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS
ANNAY SOUS LENS, LE 05 JUILLET 2024



Yves TERLAT
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE

N°211/2024

ARRETE PORTANT RESTRICTION DE
CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT
LORS DE LA FETE DU 14 JUILLET 2024

Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY-SOUS-LENS, soussigné,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives à la signalisation routière,
- Compte-tenu de la fête champêtre organisée par la Municipalité le DIMANCHE 14 JUILLET 2024 à l'étang communal,
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et des participants,

ARRETONS

ARTICLE 1^{ER} :

Le DIMANCHE 14 JUILLET 2024 de 8 h 00 à minuit, le stationnement des véhicules et cycles sera interdit rue Kléber Rolle, de l'entrée de l'Oasis au chemin fermé.

La circulation et le stationnement seront également interdits aux véhicules dans le parc de l'Oasis à l'exception des véhicules des artistes.

ARTICLE 2 :

Des panneaux de signalisation et des blocs de béton seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire d'ANNAY,
Les Services Techniques,
Madame le Commandant de POLICE de CARVIN sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

LE MAIRE,

